Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit
n° 427 | Octobre 2024

Édito

Un budget à l'image de Bercy

Centralisateur et sans proposition d'économies

La longue vacance du pouvoir a conduit le nouveau gouvernement à soumettre au Parlement un budget rédigé dans la précipitation et s'appuyant largement sur les propositions historiques de Bercy.

Or les mesures proposées ne sont pas des économies. Lorsque l'on ponctionne les dotations de compensation comme la TVA, ou encore la DGF, qui n'est pas une aide de l'État mais un dû, il faut parler de prélèvements supplémentaires.

Cette méthode, qui vise à réduire l'autonomie financière des collectivités, n'a jamais fonctionné. Elle s'est traduite par une dégradation des comptes publics, qui se produira de nouveau sans une véritable réforme du périmètre d'action de l'État. Celui-ci doit remettre de l'ordre dans ses comptes et se concentrer sur ses missions premières, régaliennes.

Il doit ensuite redonner du pouvoir d'agir aux élus locaux en enlevant toutes les contraintes qui nous étouffent. Les vraies et bonnes économies sont celles qui simplifient, débureaucratisent et libèrent l'action.

Freiner notre capacité d'investissement à un an et demi de la fin de mandat ne fera que casser la croissance et l'emploi, ce qui est le pire que l'on peut souhaiter à notre pays.

La dette des collectivités est stable et même en légère baisse depuis 30 ans à 8 % du PIB, et les établissements publics locaux ne représentent que 19 % de la dépense publique, contre 34 % en Europe, alors même que nous portons 70 % de l'investissement public.

Car oui, pour reprendre le titre de notre Congrès, heureusement que les communes sont là pour les écoles, pour l'insertion des personnes handicapées, pour la culture, pour la police municipale, pour le sport, pour l'entretien des routes, des digues, pour la gestion du recul du trait de côte, pour la qualité de vie, etc.

Pour le meilleur, pour le concret, œuvrons pour la liberté, les communes heureusement !

DAVID LISNARD

106e Congrès de l'AMF : venez nombreux !

La 106e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu les 19, 20 et 21 novembre 2024, au parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris, en même temps que le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Elle sera précédée, le 18 novembre, de la Rencontre des élus des Outre-mer, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Le Congrès aura pour thème « Les commune... Heureusement ! ». Dans la période de trouble politique et institutionnel que nous traversons, les communes sont un pôle de stabilité et un modèle.

Santé, social, éducation, emploi, sport, urbanisme, aménagement, prévention de la délinquance et sécurité, gestion des risques..., une quarantaine de débats, forums et points info montreront la mobilisation des maires au service de leurs concitoyens.

Les temps forts

Quatre débats porteront sur les thèmes suivants : « ZAN : objectif à préserver, méthode à revoir » (mardi 19 novembre), « Les communes rurales en transformation : agir pour ne pas subir », « Faire participer les habitants pour des communes toujours plus efficaces » (20 novembre) et le jeudi 21 novembre « Routes et ouvrages d'art : investir à la hauteur des enjeux sous la pression de la réduction des moyens financiers ». Un forum sera consacré aux « Finances intercommunales : coopérer avec les communes pour mieux agir au service de la transition écologique ».

Des points d'information techniques et juridiques traiteront notamment les sujets suivants : « Budget : préparer les nouvelles annexes "vertes" », « Les communes et EPCI, autorités organisatrices de la petite enfance », « Comprendre et maîtriser l'IA », « Des solutions pour élaborer des projets alimentaires territoriaux », « Se préparer à la gestion de crise (PCS/PICS), c'est maintenant ! »

L'Assemblée générale et le débat d'orientation générale se tiendront le 19 novembre après-midi, lors de la séance d'ouverture du Congrès avec une séquence forte dédiée à la mobilisation des collectivités locales en faveur de l'Ukraine. Au même moment, sous l'égide de Territoires Unis (regroupant l'AMF, Départements de France et Régions de France) un débat sur la coopération franco-ukrainienne aura lieu en salle Fraternité.

Deux autres temps forts :

– la réception des maires à l'hôtel de ville de Paris aura lieu le mardi 19 novembre ;

– la séance de clôture du Congrès interviendra le jeudi 21 novembre après-midi.

Retrouver le programme du Congrès sur www.amf.asso.fr/ réf. 42293

PROBLÈMES ASSURANTIELS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Propositions soutenues par l'AMF

Alain Chrétien, vice-président de l'AMF et maire de Vesoul, a présenté, avec Jean-Yves Dagès, ancien président de Groupama, son rapport sur l'assurabilité des biens des collectivités locales, à l'occasion d'une conférence de presse le 24 septembre 2024.

En quelques années, les relations entre les collectivités locales et le monde de l'assurance se sont dégradées : résiliations brutales, hausse parfois vertigineuse des primes et des franchises, absence de réponse aux appels d'offres, problèmes concurrentiels d'un marché en situation de quasi-monopole. Partout, dans toute la France, les maires concernés balancent entre la sidération, la colère et l'incompréhension dans un mandat déjà marqué par de nombreuses crises.

Les collectivités sont des assurées particulières en ce sens qu'elles ont en charge des missions de service public de proximité indispensables à la vie sociale : crèches, écoles, gymnases, centres sociaux... Sans assurance, c'est tout un pan du fonctionnement des collectivités locales qui est mis à mal. Fin 2023, à la demande de l'AMF, les ministres de l'Économie, de la Cohésion sociale et des collectivités ont mandaté Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès de se pencher sur les causes de ces dysfonctionnements et tracer des pistes d'amélioration.

Présentation du Rapport Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès à l'AMF.

Après trois mois d'audition d'une quarantaine d'institutions, (assureurs, associations d'élus, administrations centrales...), la mission présente 25 recommandations qui portent sur plusieurs axes, tels par exemple :

- créer un observatoire de l'assurance dans le secteur public ;
- charger l'ACPR d'une mission de vigilance accrue sur l'équilibre global du marché de l'assurance des collectivités territoriales ;
- sécuriser le recours à la procédure avec négociation de marché public (mise à jour du guide pratique de la passation des marchés publics d'assurance) ;
- traiter particulièrement le sujet des émeutes par une définition juridique claire et la création d'un dispositif de mutualisation du risque social exceptionnel, sur le modèle du régime d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles » ("Cat Nat") ou du Gareat (Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des risques Attentats et Terroristes) ;
- publier des référentiels de prévention ;
- promouvoir la fonction de manager des risques ; • etc.

Téléchargez le Rapport de la mission Assurabilité sur www.amf.asso.fr / réf. 42324

Les communes... Heureusement ! Votre campagne

Afin de réaffirmer le rôle et la place du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée, l'AMF lance une campagne nationale de communication. Cette campagne est votre campagne ! Nous vous proposons d'en être les acteurs. Elle a pour mission de mobiliser l'opinion publique et inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal. Vous avez la possibilité de donner une forte impulsion à cette prise de parole. Nous sollicitons votre concours pour amplifier et étendre la portée de nos messages à travers l'ensemble de vos canaux de diffusion. Soyez nombreux à relayer cette campagne ! ***Téléchargez le kit de communication sur www.amf.asso.fr***

PLF 2025 : positions de l'AMF

L'AMF dénonce les restrictions de recettes de 5 Mds€ du PLF 2025. Ce montant semble démesuré et supérieur à la baisse des dotations intervenue entre 2014 et 2017. S'ajoutent une baisse de 1,5 Md€ du Fonds vert qui est ramené à 1 Md€, ainsi que le gel de la DGF qui représente une perte de près de 0,5 Md€. C'est donc une perte de ressources de 7 Mds€ a minima pour l'ensemble des collectivités locales.

• Concernant la fiscalité, l'AMF propose d'évaluer la suppression de la compensation de la THRP, de supprimer les impôts que les collectivités locales se payent à elles-mêmes, de délier les taux de THRS et de TFPB, de préserver la taxe sur les friches commerciales, de la Tascom et de la TLPE, de créer une fiscalité sur le e-commerce, d'instaurer une exonération ou un abattement de TGAP pour les collectivités réalisant des investissements en matière d'économie circulaire. Enfin, l'AMF s'oppose à la réduction du montant du FCTVA. • Concernant les dotations, l'AMF propose le retour à une indexation de la DGF qui est nécessaire pour maintenir le montant de l'enveloppe en euros constants et soutenir l'autofinancement. Enfin, l'AMF est opposée à la réduction du fonds vert et alerte sur les difficultés d'octroi, comme l'obligation de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie finale pour être éligible et propose d'en finir avec le renforcement du fléchage de la DETR et de la DSIL. • Concernant l'intercommunalité, l'AMF propose que toute nouvelle évolution de la dotation d'intercommunalité soit financée hors enveloppe et demande a minima que l'État maintienne son abondement de 30 M€, comme ce fut en 2024. • L'AMF propose aussi que les moyens des agences de l'eau soient maintenus ainsi que le Fonds de soutien aux activités périscolaires. • Enfin sur le contrat de présence postale, si l'AMF a obtenu l'annulation des 50 millions (M€) de suppression de crédits, les engagements du contrat de présence postale territoriale 2023-2025 qui prévoit une enveloppe annuelle de 174 M€ doivent être respectés.

Secrétaires généraux de mairie

Les secrétaires généraux de mairie (SGM) disent vivre du stress (90 %), un épuisement professionnel ou à tout le moins ressentir de la pression à leur poste. 60 % font des heures complémentaires pour absorber le travail. 90 % supportent une surcharge de travail. Ces chiffres, issus d'une étude (2 107 répondants) réalisée en 2023 par la coordination des centres de gestion (CDG) de Nouvelle-Aquitaine (Nacoopé), ont été présentés le 13 septembre dernier, lors de la 4e rencontre des SGM, organisée par le CNFPT avec l'AMF et l'AMRF au Teich (33). Ils sonnent comme un avertissement pour les élus, au regard des difficultés de recrutement. L'AMF a d'ailleurs été à l'origine de 26 propositions qui ont conduit à la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser ce métier et à mieux reconnaître les compétences. L'intitulé de la fonction a changé en « secrétaire général de mairie », mais la loi, ses décrets du 17 juillet 2024 et le projet de circulaire ne règlent pas tout. Elle exclut notamment les adjoints administratifs de la réforme. La secrétaire générale de l'AMF, Murielle Fabre, maire de Lampertheim (67), qualifie cette loi de « premier pas ». *Voir l'article Maires de France d'octobre 2024*

Crèches : l'AMF vigilante

Dénonçant avec la plus grande fermeté les violences intolérables rapportées dans le récent ouvrage portant sur les crèches, l'AMF rappelle qu'elle a toujours plaidé pour le maintien des exigences de sécurité et de qualité dans l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance. Elle n'a jamais souhaité que la pénurie de professionnels ou encore les augmentations de coûts de fonctionnement, sur lesquelles elle alerte régulièrement la Branche famille, se traduisent par une baisse des exigences. Dans le cadre de la loi pour le plein emploi, créant le service public de la petite enfance au 1er janvier 2025, l'AMF a obtenu que tout nouveau projet d'établissement soit soumis à un avis favorable de la commune (ou de l'intercommunalité).

Marchés publics

La Direction des affaires juridiques vient de publier un guide des « bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux », élaboré sous l'égide de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP) et du Médiateur des entreprises. L'objectif est de « fluidifier la communication entre les parties prenantes d'un marché et limiter les situations de rejet des demandes de paiement ou de retard dans leur traitement ». L'AMF, représentée par Pierre Le Goff, maire de Guimaëc, souligne l'importance de la bonne entente entre les acteurs et de la mise en place de réunions régulières avec les titulaires des marchés publics. *Voir www.economie.gouv.fr*

Europe : contribution AMF

À la suite des élections européennes du 9 juin 2024, l'AMF adresse sa contribution aux nouveaux eurodéputés afin qu'ils intègrent pleinement les enjeux et les préoccupations des communes et EPCI dans le processus décisionnel européen. Les communes et EPCI n'agissent plus selon la seule législation française et le droit communautaire concerne la plupart de leurs compétences. Aussi, l'AMF demande de :

- garantir la place des communes, fortes et vivantes, dans une Union européenne respectant le principe de subsidiarité et agissant pour les citoyens ;
- défendre les intérêts territoriaux, là où se joue l'avenir de l'Europe, c'est donner l'assurance d'une Europe attentive aux besoins locaux ;
- œuvrer à une meilleure appropriation des politiques régionales et agricoles communes à l'échelon territorial ;
- reconnaître les communes et leur intercommunalité comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques européennes les concernant.

Elle réaffirme enfin la volonté des élus locaux de mettre en place un développement territorial ambitieux et cohérent en Europe, et décliné sur chacun de leur territoire, qu'il soit métropolitain ou ultramarin, et ce, afin de pouvoir répondre le plus concrètement possible aux besoins des citoyens.

Téléchargez la contribution sur www.amf.asso.fr / réf. 42340

Retrouvez les Paroles d'experts de l'AMF en vidéo

Paroles d'experts

La nouvelle collection vidéo « Paroles d'experts » de l'AMF met en avant l'expertise technique de l'Association en décodant des sujets complexes liés aux enjeux locaux. Chaque épisode donne la parole à un expert de l'AMF qui explique de façon claire et pédagogique des thématiques essentielles, telles que les modalités de répartition du FPIC, le pacte financier local ou encore le transfert de compétences entre les communes et les intercommunalités. Réalisées face caméra, ces vidéos permettent de mieux comprendre les défis techniques auxquels sont confrontées les collectivités et d'apporter des réponses concrètes.

Retrouvez les premiers épisodes sur la chaîne YouTube de l'AMF et dans Interco Actu.

PATRIMOINE

PARTICIPEZ AUX RUBANS DU PATRIMOINE 2025

Le concours « Les rubans du patrimoine » revient pour une nouvelle édition 2025 organisée par la Fédération Française du Bâtiment et en partenariat avec l'AMF. Une somme de 15 000 € est mise en jeu pour les communes et les intercommunalités qui ont eu recours à une opération de restauration, réhabilitation ou de valorisation d'édifices de son patrimoine bâti de plus de 50 ans et dont les travaux se sont terminés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024. Ainsi, cette 31e édition permet d'encourager les communes à perpétuer et préserver les valeurs d'un patrimoine restauré. Ce concours offre aussi une reconnaissance des restaurations par les différents acteurs de votre projet (architectes, entrepreneurs du bâtiment...). Vous pouvez déposer votre dossier de candidature jusqu'au 31 janvier 2025.

CONTACT *www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr*

CONCOURS

CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ

C'est sur le thème « Sobriété et biodiversité » que le concours Capitale française de la biodiversité ouvre sa 13e édition. Depuis 2010, il met en lumière les actions exemplaires réalisées par les communes et les intercommunalités de toute taille et encourager à valoriser et partager leurs bonnes pratiques .
Vous avez jusqu'au 28 février 2025 pour vous inscrire sur le site et faire partager vos réussites.

CONTACT *www.capitale-biodiversite.fr*

INTERNET

LABEL VILLES INTERNET

Jusqu'au 8 novembre 2024, vous pouvez participer à la 26e édition du Label. Celui-ci concerne les communes de toutes tailles qui souhaitent être reconnues comme promoteurs de l'Internet citoyen. C'est l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local à la disposition de chacun dans l'intérêt général. C'est une reconnaissance nationale qui est représentée par une marque territoriale matérialisée par un panneau de une à cinq arobases (@) à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication.

CONTACT *www.villes-internet.net*

SANTÉ

#MOISSANSTABAC

Santé publique France et le ministère de la Santé et de l'accès aux soins souhaitent encourager les fumeurs à arrêter la consommation de tabac. À cette fin, de nombreux outils et conseils sont proposés pendant tout le mois de novembre. Un kit d'arrêt avec un programme de 40 jours est offert dès le mois d'octobre pour préparer le processus de sevrage dans les meilleures conditions.

CONTACT *https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr*

SANTÉ

SEMAINES DE LA SANTÉ MENTALE

Du 7 au 20 octobre 2024, les semaines d'information sur la santé mentale reviennent pour une 35e édition placée sous le haut patronage du ministère de la Santé et de la Prévention et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Sur le thème, « En mouvement pour notre santé mentale », c'est l'activité physique qui est encouragée *via* des gestes du quotidien pour aider à traverser des moments difficiles. Les communes sont invitées à relayer la campagne ou à organiser des manifestations pour accompagner et mettre en place des solutions en faveur de notre santé mentale.

CONTACT *www.semaines-sante-mentale.fr*

APPEL AUX DONS

LE TÉLÉTHON 2024

Exceptionnellement, le Téléthon se déroulera les 29 et 30 novembre 2024 et garde toujours le même objectif : soutenir le combat des familles et des chercheurs contre les maladies rares, sensibiliser et mobiliser les acteurs de la vie locale : personnel communal, associations culturelles et sportives, structures institutionnelles... Les communes peuvent initier des actions locales et encourager dès ce jour à faire des dons sur le site du Téléthon. Les dons peuvent également se faire par téléphone au 36 37, les 29 et 30 novembre 2024. Ainsi, votre action permettra de faire reculer la maladie et avancer les recherches médicales.

CONTACT *www.afm-téléthon.fr*

Point sur le financement de la transition écologique

Les collectivités doivent doubler leurs investissements Climat chaque année jusqu'en 2030 pour respecter les objectifs nationaux.

Le Panorama des financements Climat des collectivités locales produit par I4CE et la Banque Postale révèle que les collectivités accélèrent leurs investissements favorables au climat, mais devront plus que les doubler pour s'aligner avec les objectifs de neutralité carbone. Les collectivités accélèrent avec 8,3 milliards d'euros (Mds€) investis pour le climat en 2022, et presque 10 Mds€ en 2023, contre près de 6 Mds€ en 2017. La part du climat dans les investissements locaux est passée de 9,5 % en 2017 à 13 % en 2023.

Toutefois, pour répondre aux objectifs de neutralité carbone de la France à 2050, inscrits dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et dont les objectifs sont très élevés pour la rénovation des bâtiments publics (premier poste de dépense) ou la mobilité, le rapport évalue les besoins d'investissement des collectivités locales à hauteur de 19 Mds€ en moyenne annuelle entre 2024 et 2030. Cette estimation ne tient pas compte des immenses efforts (en investissement et en fonctionnement) que les collectivités doivent également consentir pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Les coûts de ce chantier ne sont pas encore estimés et le modèle de financement de ces actions reste à inventer, car elles pèsent lourdement sur les budgets de fonctionnement.

Parmi les leviers théoriquement actionnables, le rapport évoque le recours à la dette, la priorisation des dépenses en faveur du climat, le renforcement des financements de l'État et le soutien à la libre administration et à l'autofinancement qui nécessiterait une remise à plat des relations entre l'État et les collectivités, solution que l'AMF appelle naturellement de ses vœux.

Compte tenu du contexte d'incertitude budgétaire et des efforts attendus de la part des collectivités pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France et pour assurer leur adaptation, les communes espèrent de l'État une stratégie d'accompagnement technique et financière pérenne et proportionnée aux enjeux.

Le Fonds vert devait être doté d'une enveloppe de 2,5 Mds€ par an, de 2024 à 2027, pour apporter aux collectivités une vision de moyen terme nécessaire à la programmation de leurs investissements en matière de transition écologique. En février 2024, il subissait déjà un rabot de 430 M€.

Le PLF pour 2025 prévoit une nouvelle baisse de 1,5 milliard. Autant dire un très mauvais signal.

COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

FIN DU TRANSFERT OBLIGATOIRE EN 2026

Devant le Sénat, le 9 octobre, Michel Barnier, premier ministre, a exprimé son souhait de réduire les contraintes pesant sur les collectivités locales et de leur rendre de la liberté.

Prenant pour exemple l'eau et l'assainissement, il a annoncé vouloir mettre un terme au transfert obligatoire de ces compétences aux intercommunalités en 2026, sous réserve qu'ils n'aient pas encore été réalisés. L'AMF approuve pleinement cette prise de position en adéquation avec ses principes de libre organisation et de subsidiarité.

Elle suivra l'évolution des textes législatifs à venir, notamment à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement pourrait s'appuyer sur la proposition de loi sénatoriale visant à « assouplir la gestion des compétences eau et assainissement », qui sera débattue au Sénat le 17 octobre prochain.

À suivre. ***Plus d'information dans la newsletter IntercoActu du 15 octobre sur www.amf.asso.fr***

RÉPARATION DES OBJETS USAGÉS

LES FINANCEMENTS POUR LES PARTICULIERS SONT OUVERTS

La loi AGEC a prévu d'allonger la durée de vie de certains équipements en incitant les particuliers à recourir à la réparation. Elle a donc imposé la mise en place de fonds dédiés (fonds réparation), alimentés et gérés par les éco-organismes.

Dans la pratique, un particulier doit consulter les sites internet des éco-organismes pour trouver un réparateur agréé, c'est-à-dire dont les compétences techniques ont été vérifiées. Le professionnel effectue la réparation et il fait payer un reste à charge au particulier, après déduction de l'aide forfaitaire payée directement au professionnel par l'éco-organisme. C'est le réparateur qui gère les relations administratives avec l'éco-organisme. Les objets éligibles à ce dispositif sont mentionnés sur les sites des éco-organismes : Refashion (textiles et chaussures), Ecosystem, (appareils électriques), Ecologic (appareils électriques, cycles et articles de sports, tondeuses), Ecomaison (mobilier).

Avancement d'un an du calendrier de publication des populations légales

Depuis de longues années, l'AMF se fait l'écho des demandes de ses adhérents visant à réduire le délai entre la date de publication et la date de référence des populations légales.

La méthode utilisée, à ce jour, conduit à un écart de trois ans. Face à ce constat et dans la perspective de l'entrée en vigueur prochaine du nouveau règlement européen Esop, des travaux sur l'avancement d'un an du calendrier de publication des populations légales, auxquels l'AMF est associée, sont en cours. Un rapport est attendu fin 2024 en vue d'une mise en œuvre lors de la publication des populations fin 2026, au plus tôt.

Adressage Extinction du réseau cuivre d'Orange

L'AMF, en partenariat avec l'Avicca, a organisé un webinaire le 17 octobre dernier consacré au plan national de fermeture du réseau cuivre d'Orange (fin de la téléphonie fixe sur le cuivre et de l'adsl). Il a permis de présenter les grandes lignes de ce plan, le rôle de tous les acteurs (opérateurs, élus locaux, usagers) et de recueillir les témoignages des communes dont le réseau cuivre est déjà en voie de fermeture.

Revoir en replay sur www.amf.asso.fr

Données financières 2023

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales a mis en ligne les données financières des régions, départements, groupements à fiscalité propre, communes et ensembles intercommunaux pour l'exercice 2023. Le module « votre analyse financière comparative » permet de comparer les résultats financiers d'un échantillon de collectivités souhaité à un échantillon de référence paramétrable, sur la période 2016-2023 pour le bloc communal, et sur 2012-2023 pour les départements et régions. ***https://data.ofgl.fr/***

L'AMF sur le terrain

En ce dernier trimestre, se tiennent de nombreuses assemblées générales départementales de maires auxquelles l'AMF participe activement.

David Lisnard, président de l'AMF, a accueilli à Cannes, les maires des Alpes-Maritimes le 10 octobre. Il participera au Congrès des maires de l'Isère, à celui des Alpes-de-Haute-Provence le 17 octobre et à l'AG des maires des Vosges le 25 octobre.

Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, s'est rendue le 11 octobre au 3e salon des communes de l'Aude.

Guy Geoffroy, vice-président de l'AMF, a participé au congrès des maires de la Haute-Marne le 5 octobre et dans l'Orne le 10 octobre, puis dans l'Aisne le 18.

Alain Chrétien, vice-président de l'AMF, est intervenu devant les maires de Vendée le 8 octobre puis en Haute-Savoie le 11.

André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, s'est exprimé à l'occasion de l'Université des mairies de l'Ouest parisien le 9 octobre puis à l'Assemblée générale (AG) de la Drôme le 16.

Antoine Homé, trésorier de l'AMF, a participé à l'AG des maires du Jura le 11 octobre.

Véronique Pouzadoux, vice-présidente de l'AMF, a participé au Congrès des maires du Lot-et-Garonne le 11 octobre, à l'AG de l'Union des maires de l'Oise le 12 octobre ainsi qu'au Congrès de Corse du Sud le 25 octobre.

Frédéric Leturque, vice-président de l'AMF, est intervenu au Congrès des maires de la Manche le 11 octobre.

Jean-François Vigier, vice-président de l'AMF, s'est exprimé lors du Congrès des maires d'Eure-et-Loir le 12 octobre. Il s'est rendu dans l'Ain le 18 octobre et dans le Morbihan le 19 ainsi qu'en Ardèche le 24 octobre.

Sensibiliser à la résilience

Les maires sont en première ligne face aux risques et aux crises. C'est pour cette raison que le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a lancé en septembre dernier un module de sensibilisation à destination des élus locaux. Il vise à les mobiliser pour qu'ils s'engagent dans une démarche de résilience. Préparée avec le CNED, cette plateforme ludique et interactive vient renforcer la boîte à outils développée par l'État pour se préparer aux crises de demain. Composée de quatre modules pratiques (définition, gestion de crises/PCS, continuité d'activité, mobilisation des acteurs), le parcours peut être réalisé en 1h30. Il comporte des animations, quizz, références et liens vers des sites ressources.

Cette démarche entre dans l'objectif de sensibilisation des élus locaux que poursuit le groupe de travail de l'AMF Risques et crises co-présidé par Éric Ménassi et Sébastien Leroy.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : snr-elus.cned.fr

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 427 | Gratuit
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques :
© Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p. 2.

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 427 D'OCTOBRE 2024

Enjeu. Secrétaires générales de mairie : gare à la pénurie !
Enquête. Routes, ponts : une lourde charge pour les élus.
Gestion de crises. À Tchernivtsi (Ukraine), le maire gère l'accueil des réfugiés.
Pratique. Communiquer des renseignements sur les administrés : à quelles conditions ?
Juridique. Le droit d'expression des élus municipaux et ses limites.